USCF04 - Le contrôle interne comptable – Le reporting prudentiel

Mis à jour le 06-11-2017

Code : USCF04

Unité spécifique de type cours

6 crédits

Responsabilité nationale : EPN10 - Comptabilité Contrôle Audit (CCA) / Laurent CAPPELLETTI

Présentation

Objectifs pédagogiques

Connaître et maîtriser les différentes obligations liées au contrôle interne comptable sur la base de l'Arrêté du 3 novembre 2014.
Aider le personnel des établissements de crédit à mettre en place un dispositif de contrôle interne adapté.

Inventorier les différents reportings comptables et prudentiels à transmettre à l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution).
Connaître leur contenu.

Révision, préparation et entrainement aux exercices et QCM.
Se préparer ainsi à passer l'examen dans les meilleures conditions.

Programme

Contenu

1. Contrôle interne comptable
Introduction
Le système de contrôle des opérations et des procédures internes
L'organisation comptable et du traitement de l'information
Les systèmes de mesure des risques et des résultats
Les systèmes de surveillance et de maîtrise des risques
Rôle des organes exécutif et délibérant
Missions de l'Autorité de contrôle prudentiel et de Résolution (ACPR)

2. L'essentiel du reporting prudentiel
Introduction
Le reporting SURFI
Les états COREP
Le coefficient de liquidité et le dispositif d'identification, de mesure, d'analyse et de gestion du risque de liquidité
Bâle III et les ratios de liquidité
Bâle III et le ratio de levier
Le contrôle des grands risques
Évolutions prévues

3. Etudes de cas sur les normes comptables bancaires et révisions pour l'examen
La dernière demi-journée sera dédiée au traitement de QCM et mini exercices portant sur les modules prévus au programme :

Module 1 Comptabilité bancaire, opérations classiques.
Module 2 Comptabilité des titres et autres non dérivés.
Module 3 Contrôle interne.
Module 4 Comptabilité des produits dérivés.
Module 5 Consolidation des comptes.
Module 6 États périodiques et prudentiels.